

AIR CANADA

États financiers consolidés
intermédiaires non vérifiés et notes y afférentes
Premier trimestre de 2007



10 mai 2007

État consolidé des résultats

| Non vérifié (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action) | Trimestres terminés les 31 mars 2007 | | 31 mars 2006 | |
|---|---|------------------|-------------------------------|------------------|
| Produits d'exploitation | | (note 1) | | |
| Passages | 2 137 | \$ | 2 002 | \$ |
| Fret | 141 | | 151 | |
| Autres | 232 | | 223 | |
| | 2 510 | | 2 376 | |
| Charges d'exploitation | | | | |
| Salaires et charges sociales | 582 | | 537 | |
| Carburant avions | 585 | | 569 | |
| Locations avions | 104 | | 113 | |
| Redevances aéroportuaires et de navigation | 243 | | 230 | |
| Maintenance, matières et fournitures avions | 249 | | 224 | |
| Communications et technologie de l'information | 71 | | 75 | |
| Restauration et fournitures connexes | 83 | | 80 | |
| Amortissement et désuétude | note 7 | | 133 | 119 |
| Commissions | 59 | | 68 | |
| Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre | note 5 | - | 28 | 28 |
| Autres | 443 | | 421 | |
| | 2 552 | | 2 464 | |
| Perte d'exploitation | | (42) | | (88) |
| Produits (charges) hors exploitation | | | | |
| Intérêts créditeurs | 27 | | 17 | |
| Intérêts débiteurs | (93) | | (72) | |
| Intérêts capitalisés | 36 | | 9 | |
| Gain à la vente d'actifs | note 2 | 7 | 2 | 2 |
| Gain relatif aux instruments financiers constatés à la juste valeur | note 6 | 34 | - | - |
| Autres | (4) | | 1 | |
| | 7 | | (43) | |
| Perte avant les éléments suivants | | (35) | | (131) |
| Intérêts minoritaires | (37) | | (37) | |
| Gain de change | 33 | | 13 | |
| Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices | note 1 | (6) | - | - |
| Impôts exigibles | 11 | | 29 | |
| Impôts futurs | | | | |
| Perte de la période | | (34) \$ | | (126) \$ |
| Résultat par action de base et dilué | | (0,34) \$ | | (1,43) \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

Bilan consolidé

| Non vérifié (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 176 \$ | 1 447 \$ |
| Placements à court terme | 925 | 798 |
| | <u>2 101</u> | <u>2 245</u> |
| Liquidités soumises à des restrictions | 51 | 109 |
| Débiteurs | 738 | 688 |
| Rechanges, matières et fournitures | 114 | 148 |
| Charges payées d'avance et autres actifs à court terme | 168 | 124 |
| Maintenance payée d'avance à ACTS | 417 | 535 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | note 1 | 8 |
| | <u>3 597</u> | <u>4 194</u> |
| Immobilisations corporelles | note 2 | 6 210 |
| Charges reportées | 89 | 103 |
| Actifs incorporels | 1 192 | 1 194 |
| Acomptes et autres actifs | 295 | 312 |
| | <u>11 383 \$</u> | <u>11 749 \$</u> |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 621 \$ | 1 521 \$ |
| Produits passages perçus d'avance | 1 192 | 1 019 |
| Obligation au titre des milles Aéroplan | 57 | 58 |
| Part à court terme de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-acquisition | 358 | 367 |
| Billet à payer à ACTS | 417 | 535 |
| Impôts exigibles | note 1 | 6 |
| | <u>3 651</u> | <u>3 845</u> |
| Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-acquisition | 3 195 | 3 196 |
| Impôts sur les bénéfices futurs | 134 | 134 |
| Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires | 1 814 | 1 876 |
| Autres passifs à long terme | 426 | 472 |
| | <u>9 220</u> | <u>9 523</u> |
| Intérêts minoritaires | 345 | 374 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital social | 274 | 274 |
| Surplus d'apport | 1 697 | 1 693 |
| Déficit | (141) | (115) |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | note 1 | (12) |
| | <u>1 818</u> | <u>1 852</u> |
| | 11 383 \$ | 11 749 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État consolidé de la variation des capitaux propres

| | Trimestres terminés les | |
|--|-------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
| Non vérifié (en millions de dollars canadiens) | | |
| Capital social | | |
| Actions ordinaires (au début et à la fin de la période) | 562 \$ | - \$ |
| Actions ordinaires spéciales (au début et à la fin de la période) | - | 325 |
| Ajustement aux capitaux propres (au début et à la fin de la période) | (288) | (303) |
| Total du capital social | 274 | 22 |
| Surplus d'apport | | |
| Solde au début de la période | 1 693 | 1 037 |
| Juste valeur des options sur actions émises aux employés de la Société constatée à titre de charge de rémunération | 4 | 1 |
| Apport d'ACE à la cession de placements | - | 483 |
| Répartition des coûts généraux | - | 3 |
| Total du surplus d'apport | 1 697 | 1 524 |
| Déficit | | |
| Solde au début de la période | (115) | (41) |
| Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables | [note 1] 8 | - |
| | (107) | (41) |
| Perte nette de la période | (34) | (126) |
| | (141) | (167) |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | | |
| Solde au début de la période | - | - |
| Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables | [note 1] (26) | - |
| Autres éléments du résultat étendu | 14 | - |
| | (12) | - |
| Total du déficit et cumul des autres éléments du résultat étendu | (153) | (167) |
| Total des capitaux propres | 1 818 \$ | 1 379 \$ |

État consolidé du résultat étendu

| | Trimestres terminés les | |
|---|-------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
| Non vérifié (en millions de dollars canadiens) | | |
| Résultat étendu | | |
| Perte nette de la période | (34) \$ | (126) \$ |
| Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts : | | |
| Variation nette des gains latents sur instruments dérivés liés au carburant en vertu de la comptabilité de couverture | [note 6] 6 | - |
| Reclassement au bénéfice des pertes réalisées nettes sur des instruments dérivés liés au carburant | [note 6] 8 | - |
| | 14 | - |
| Total du résultat étendu (perte) | (20) \$ | (126) \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

État consolidé des flux de trésorerie

| Non vérifié (en millions de dollars canadiens) | Trimestres terminés les | |
|--|-------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
| Flux de trésorerie liés aux activités | | |
| Exploitation | | |
| Perte de la période | (34) \$ | (126) \$ |
| Ajustements de rapprochement des flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation | 133 | 119 |
| Amortissement et désuétude | (7) | (2) |
| Gain à la vente d'actifs et provisions pour actifs | (33) | 3 |
| Écart de change | (11) | (29) |
| Capitalisation des régimes d'avantages sociaux supérieure à la charge constatée | (69) | (23) |
| Diminution (augmentation) des débiteurs | (50) | (6) |
| Diminution (augmentation) des recharges, matières et fournitures | 33 | 63 |
| Augmentation (diminution) des crébiteurs et charges à payer | 123 | 85 |
| Augmentation (diminution) des produits passagers perçus d'avance, déduction faite des liquidités soumises à des restrictions | 231 | 222 |
| Diminution de l'obligation au titre des milles Aéroplan | (25) | (31) |
| Intérêts minoritaires | 37 | 37 |
| Répartition des charges générales | [note 1] - | 3 |
| Versements au titre des locations avions inférieurs (supérieurs) aux frais de location | (7) | (5) |
| Variation latente de la juste valeur des dérivés pour la période | [note 6] (40) | 10 |
| Intérêts capitalisés | (36) | (9) |
| Autres | (1) | 13 |
| | 244 | 324 |
| Financement | | |
| Émission de parts de Jazz | - | 218 |
| Cession du placement de Jazz à ACE | [note 1] - | 400 |
| Billet payé par Jazz à ACE | - | (424) |
| Emprunts au titre de la facilité de crédit de Jazz | - | 113 |
| Emprunts liés aux appareils | [note 7] 112 | 124 |
| Distributions versées à des intérêts minoritaires | (33) | (8) |
| Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-acquisition | (78) | (88) |
| Réduction des intérêts minoritaires | [note 3] (36) | - |
| Autres | - | (2) |
| | (35) | 333 |
| Investissement | | |
| Placements à court terme | (127) | (147) |
| Nouvelles immobilisations corporelles | (397) | (274) |
| Produit de la vente d'actifs | 44 | - |
| Gestion de trésorerie avec apparentés | (13) | (8) |
| Espèces en garantie de lettres de crédit | 13 | (4) |
| | (480) | (433) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | (271) | 224 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | 1 447 | 1 034 |
| Paiements d'intérêts en espèces | 1 176 \$ | 1 258 \$ |
| Paiements d'impôts en espèces | 56 \$ | 55 \$ |

Ne sont pas compris dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie 925 \$ de placements à court terme au 31 mars 2007 (798 \$ au 31 décembre 2006).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

**Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (non vérifiés)
(monnaie en millions de dollars canadiens)****1. MODE DE PRÉSENTATION ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Les états financiers consolidés ci-joints sont ceux d'Air Canada (la « Société »), filiale dans laquelle Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») détient une participation majoritaire.

A) MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers consolidés combinés annuels de 2006 d'Air Canada, exception faite des modifications des méthodes comptables décrites ci-dessous à la rubrique B) Modifications des méthodes comptables.

Comme l'explique la note 1 afférente aux états financiers consolidés combinés annuels de 2006 d'Air Canada, les états financiers d'Air Canada des périodes antérieures au premier appel public à l'épargne visant les titres d'Air Canada, qui s'est terminé le 24 novembre 2006 (le « PAPE d'Air Canada »), sont combinés afin d'inclure la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des diverses entités qui sont devenues des filiales d'Air Canada par suite du PAPE d'Air Canada.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés combinés annuels 2006 d'Air Canada. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

La Société connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de la Société comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.

Répartition des charges générales

Pour la période précédant le 24 novembre 2006, ces états financiers consolidés tiennent compte de la quote-part des charges générales engagées par ACE, correspondant à la proportion des produits consolidés d'ACE représentée par les produits consolidés de la Société. La part des charges générales répercutée sur la Société correspond à la proportion des charges générales engagées par ACE en ce qui concerne, entre autres, la rémunération des hauts dirigeants, les honoraires juridiques, les relations avec les investisseurs, la trésorerie, les finances et l'information financière, les impôts, la vérification interne, les ressources humaines, ainsi que la gouvernance d'entreprise, les honoraires professionnels et les obligations de déclaration, qui se sont chiffrées au total à 3 \$ pour le premier trimestre de 2006. Cette répartition des charges générales a été constatée dans le secteur des Services Air Canada et a été portée au crédit du surplus d'apport. Le 24 novembre 2006, la répartition des charges générales a cessé.

Participations intersociétés non prises en compte

Avant le PAPE d'Air Canada, Air Canada détenait, à des fins de planification fiscale, certaines participations dans des sociétés en commandite dont ACE possédait directement ou indirectement toutes les parts. Ces participations, le bénéfice connexe et les incidences fiscales connexes ont été exclus des présents bilan et état des résultats consolidés de la Société, car ces participations n'avaient rien à voir avec les activités de la Société. Ces participations ont été cédées à ACE en 2005 et en 2006 moyennant un montant en trésorerie et un billet à recevoir. Aux fins des états financiers consolidés, ces échanges de participations contre un montant en trésorerie et un billet à recevoir ont été comptabilisés en tant qu'opérations entre apparentés, donnant lieu à un apport en trésorerie et des billets à recevoir pour la Société. L'apport en trésorerie a été classé dans les activités de financement, dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Au cours du premier trimestre de 2006, la Société a reçu d'ACE des montants en trésorerie de 400 \$ ainsi qu'un billet à recevoir pour les placements dans Jazz de 83 \$. Durant le quatrième trimestre 2006, la Société a reçu des montants en trésorerie de 673 \$ pour les placements dans ACTS et de 83 \$ liés au règlement d'un billet à recevoir.

Impôts sur les bénéfices

Dans le cadre de la stratégie d'utilisation de pertes fiscales prévue au moment du premier appel public à l'épargne d'Air Canada et de la restructuration de l'entreprise, un montant de 345 \$ au titre des impôts exigibles a été provisionné en 2006. Ces impôts exigibles proviennent de la cession des actifs d'impôts d'Air Canada à ACE. Ces derniers étaient recouvrables à partir des actifs d'impôts futurs d'Air Canada et ont été réglés au cours du premier trimestre de 2007. Dans l'état consolidé des résultats, la Société a enregistré des intérêts débiteurs de 6 \$ au titre des impôts exigibles applicables au solde des impôts avant le recouvrement au cours du premier trimestre de 2007. Les intérêts débiteurs sur les impôts à payer ont cessé de s'appliquer le 29 avril 2007.

B) MODIFICATIONS DES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les normes comptables énoncées dans les chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, 3861, *Instruments financiers – présentation et information à fournir*, 3865, *Couvertures*, 1530, *Résultat étendu* et 3251, *Capitaux propres*, du Manuel de l'ICCA.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Conformément à ces normes, les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, doivent être comptabilisés dans le bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier. De plus, cette norme prévoit que tous les instruments financiers soient évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. L'évaluation au cours des périodes subséquentes sera fonction des catégories d'instruments financiers, c.-à-d. selon que ces derniers sont détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, des prêts et créances ou d'autres passifs financiers. La catégorie « détenu à des fins de transaction » s'applique lorsque l'entité « effectue des opérations » au titre d'un instrument financier ou subsidiairement, la norme permet que tout instrument financier soit irrévocablement désigné comme détenu à des fins de transaction. La catégorie « détenu jusqu'à échéance » s'applique seulement si des conditions spécifiques sont remplies à l'égard de l'actif et si l'entité a la capacité et l'intention de conserver l'actif jusqu'à échéance. Un actif peut être classé comme disponible à la vente lorsqu'il n'a pas été classé comme détenu à des fins de transaction ou jusqu'à son échéance. Les coûts de transaction sont portés aux dépenses engagées au titre des instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction. Pour les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont capitalisés à leur comptabilisation initiale.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées au titre des produits hors exploitation. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les pertes et gains latents s'y rattachant, y compris les variations du cours du change, sont constatés au titre des autres éléments du résultat étendu tel qu'il est décrit ci-dessous. Des placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif doivent être évalués au coût.

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont constatées au titre des produits (charges) hors exploitation à l'exception des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, dont il est davantage question ci-après.

En ce qui concerne les instruments financiers évalués au coût après amortissement, le montant net des coûts de transaction ou des frais, primes ou escomptes reçus ou engagés y afférents est comptabilisé, à la date d'entrée en vigueur, au titre de la juste valeur de l'instrument financier. Les intérêts débiteurs sont calculés

selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur initiale de l'obligation liée à la garantie est constatée pour toutes les garanties données qui répondent à la définition de garantie en vertu de la note d'orientation concernant les *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). Conformément à la politique de la Société, la juste valeur de la garantie financière ne fera pas l'objet d'une réévaluation, sauf si la garantie peut être considérée à titre de dérivé.

La Société a formé les catégories suivantes :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée à titre de bénéfice net.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et des créances et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les créditeurs, facilités de crédit et prêts bancaires sont classés comme d'autres passifs financiers et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le chapitre 3861 établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet. L'objet de ce chapitre est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière, à la performance et aux flux de trésorerie de l'entité.

Couvertures

Le chapitre 3865 précise le critère permettant l'application de la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement si la couverture n'est plus efficace, si le dérivé est résilié ou vendu, ou encore au moment de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

La Société a désigné les dérivés servant à des opérations de couverture sur le carburant comme des couvertures de flux de trésorerie. Dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée au titre des autres éléments du résultat étendu alors que la partie inefficace est portée aux produits hors exploitation. À l'échéance des instruments dérivés liés au carburant, la partie efficace des gains et des pertes auparavant inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est portée à la charge de carburant. La Société a également désigné les swaps de taux d'intérêt de Jazz comme des couvertures de flux de trésorerie.

À l'abandon de la comptabilité de couverture, les montants précédemment constatés au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les produits (perte) hors exploitation pour les périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes réalisés sur les éléments du dérivé de couverture sont reclassés au titre des produits (perte) hors exploitation dès la vente ou la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 présente la notion de résultat étendu, qui est constitué du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les variations des capitaux propres au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires qui sont portés au résultat étendu, mais exclus du bénéfice net. Les variations de la juste valeur de la partie efficace d'un instrument de couverture de flux de trésorerie au cours d'une période sont inscrites au titre des autres éléments du résultat étendu. Ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent l'état consolidé du résultat étendu pour le premier trimestre de 2007; les effets ayant une incidence sur les autres éléments du résultat étendu sont inscrits prospectivement depuis le 1^{er} janvier 2007, y compris les ajustements de transition indiqués ci-dessous. Le cumul des variations des autres éléments du résultat étendu est compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel constitue une nouvelle catégorie présentée dans les capitaux propres au bilan consolidé. Les montants présentés aux postes autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu sont après impôts.

Capitaux propres

Le chapitre 3251 définit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée.

Incidence de l'adoption des méthodes

Conformément aux dispositions transitoires des normes, les résultats des périodes antérieures n'ont pas été retraités en fonction de ces nouvelles normes.

Les ajustements de transition attribuables à la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme disponibles à la vente et des instruments de couverture désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, ont été constatés dans le déficit d'ouverture de la Société en date du 1^{er} janvier 2007.

En ce qui concerne la relation de couverture des frais de carburant de la Société classée comme une couverture de flux de trésorerie, pour laquelle peut maintenant être appliquée la comptabilité de couverture en vertu de la nouvelle norme, la partie efficace de tout gain ou perte des instruments de couverture a été constatée au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu et le cumul de la partie inefficace a été porté au déficit d'ouverture de la Société en date du 1^{er} janvier 2007.

À l'adoption de ces méthodes comptables, la Société a inscrit au bilan consolidé les ajustements ci-dessous.

Augmentation (diminution)

| | |
|--|---------|
| Charges reportées | (14) \$ |
| Impôts sur les bénéfices futurs (6 \$, déduction faite d'une provision pour moins-value de 6 \$) | - |
| Créditeurs et charges à payer | 18 |
| Dette à long terme et contrats de location-acquisition | (14) |
| Déficit, déduction faite des impôts de néant | 8 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte), déduction faite des impôts de néant | (26) |

Modifications comptables futures

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – présentation et information à fournir

L'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} octobre 2007, et la Société les adoptera le 1^{er} janvier 2008. La Société est à évaluer toutes les répercussions de ces nouvelles normes, qui pourraient avoir une incidence notable sur ses états financiers.

Le chapitre 1535 établit les normes pour la fourniture d'informations sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité.

Les chapitres 3862 et 3863 remplaceront le chapitre 3861 *Instruments financiers – présentation et information à fournir*. L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres vont accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil des normes comptables (CNC) a publié un exposé-sondage visant la modification du chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs*. L'exposé-sondage porte, dans certaines limites, sur les exigences en matière de constatation, d'évaluation, de présentation et d'information en ce qui a trait à la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Plus précisément, dans son projet de texte actuel, il exigera :

- la constatation au bilan de la situation de capitalisation (soit la différence entre les actifs et les obligations) du régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite à prestations déterminées d'une entité;
- la constatation des modifications de la situation de capitalisation dans le résultat étendu de l'exercice au cours duquel elles ont eu lieu;
- la constatation, dans le coût des prestations en résultat net, des ajustements correspondants provenant du cumul des autres éléments du résultat étendu, afin de maintenir le même résultat net présenté dans les états financiers conformément aux dispositions actuelles du chapitre 3461;
- l'évaluation des actifs et de l'obligation au titre des prestations constituées à la date du bilan, au lieu de permettre une évaluation anticipée pouvant remonter jusqu'à trois mois avant la fin de l'exercice.

Le CNC prévoit publier les modifications finales du chapitre 3461 durant la seconde moitié de 2007. Les dispositions visant la constatation et les informations connexes à fournir s'appliqueront aux exercices se terminant à partir du 31 décembre 2007 dans le cas des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Les dispositions visant la date de mesure s'appliqueront aux exercices se terminant à partir du 31 décembre 2008.

2. CESSION DE BIENS

Au cours du premier trimestre de 2007, la Société a vendu un de ses actifs immobiliers, d'une valeur comptable de 37 \$ pour un produit net de 42 \$. Le gain de 5 \$ réalisé à la vente (4 \$ déduction faite des impôts) a été constaté dans le bilan du secteur des Services Air Canada au premier trimestre de 2007.

La Société a également vendu 18 avions retirés du service au cours du premier trimestre de 2007, réalisant un produit de 2 \$ pour une valeur comptable de néant. Le gain de 2 \$ réalisé à la vente (1 \$ déduction faite des impôts) a été constaté dans le bilan du secteur des Services Air Canada au premier trimestre de 2007.

3. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Financement des appareils Embraer

Le tableau qui suit récapitule les emprunts, garantis par les appareils livrés, qu'Air Canada a contractés durant le premier trimestre de 2007 pour financer l'acquisition des appareils d'Embraer.

| | Nombre d'appareils | Taux d'intérêt | Échéance | Montant du prêt initial en \$ US | Montant du prêt initial en \$ CA |
|----------------------------------|--------------------|----------------|----------|----------------------------------|----------------------------------|
| Premier trimestre de 2007 | | | | | |
| 190 d'Embraer | 4 | 6,813 % | 2019 | 90 \$ | 105 \$ |
| Total | 4 | | | 90 \$ | 105 \$ |

Le taux d'intérêt indiqué dans le tableau équivaut au taux d'intérêt fixe moyen pondéré appliqué aux prêts.

Le tableau ci-après résume, en date du 31 mars 2007, les obligations concernant le remboursement du capital lié au financement complet des appareils d'Embraer obtenu au premier trimestre de 2007.

| | Restant de 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------------------------------------|-----------------|------|------|------|------|------|
| Financement des appareils d'Embraer | 4 \$ | 5 \$ | 5 \$ | 5 \$ | 5 \$ | 9 \$ |

Réduction des intérêts minoritaires

Au premier trimestre de 2007, la Société a refinancé cinq appareils CRJ. Le refinancement comprenait le versement de la part liée aux intérêts minoritaires des ententes de location à des tiers de 36 \$.

4. CHARGES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

La Société a constaté la charge de retraite et d'avantages complémentaires suivante :

| | Trimestres terminés les | |
|---|-------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
| Charge de retraite | 38 \$ | 45 \$ |
| Autre charge au titre d'avantages complémentaires | 30 | 28 |
| | 68 \$ | 73 \$ |

5. PROVISIONS LIÉES À LA MAIN-D'ŒUVRE

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, comprises dans le passif à long terme lié au personnel, en vue de rendre compte des soldes qui existaient au passage à la comptabilité nouveau départ, le 30 septembre 2004 (la part à court terme est comprise dans les « Créditeurs et charges à payer »).

| | Trimestres terminés les | 31 mars | 31 mars |
|--|-------------------------|--------------|---------|
| | | 2007 | 2006 |
| Début de la période | | 77 \$ | 121 \$ |
| Charges constatées au titre des salaires et charges sociales | | - | - |
| Accroissement des intérêts | | 1 | 2 |
| Charges engagées | | (11) | (13) |
| Fin de la période | | 67 | 110 |
| Part à court terme | | (31) | (34) |
| | 36 \$ | 76 \$ | |

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, comprises dans le passif à long terme lié au personnel, en vue de rendre compte des soldes qui ont été prévus conséquemment au passage à la comptabilité nouveau départ, le 30 septembre 2004 (la part à court terme est comprise dans les « Créditeurs et charges à payer »).

| | Trimestres terminés les | 31 mars | 31 mars |
|--|-------------------------|--------------|-------------|
| | | 2007 | 2006 |
| Début de la période | | 29 \$ | 13 \$ |
| Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre | | - | 28 |
| Réduction de l'effectif non syndiqué en 2006 | | 2 | - |
| Charges constatées au titre des salaires et charges sociales | | (3) | (2) |
| Charges engagées | | 28 | 39 |
| Fin de la période | | (17) | (34) |
| Part à court terme | | 11 \$ | 5 \$ |

De temps à autre, la Société offre des programmes de cessation d'emploi à certains employés. Le coût de ces programmes est constaté dans les charges d'exploitation. La Société n'est pas obligée d'offrir en permanence ces programmes.

Au cours du premier trimestre de 2006, un plan de réduction de 20 % de l'effectif non syndiqué a été annoncé. Au premier trimestre de 2006, une charge exceptionnelle de 28 \$ a été constatée dans le secteur des Services Air Canada relativement à ce plan. Au cours du quatrième trimestre de 2006, l'incidence favorable de l'attrition et d'autres facteurs sur cette charge a entraîné la révision du coût estimatif de ce régime pour les Services Air Canada. Par conséquent, au quatrième trimestre de 2006, le secteur des Services Air Canada a inscrit une diminution de 8 \$ de la charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre.

6. INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET FINANCIERS

Gestion du risque lié au prix du carburant

L'exploitation de la Société étant tributaire du secteur énergétique, les variations du prix du carburéacteur ont une incidence sur les résultats financiers de la Société. En vue de gérer le risque lié au prix du carburéacteur, la Société conclut des contrats d'instruments dérivés avec des intermédiaires financiers visant la gestion de la volatilité des flux de trésorerie liée à l'exploitation. La Société a recours à des contrats d'instruments dérivés du kérostone, mais également à d'autres produits de pétrole, tels que le mazout et le pétrole brut, en raison du caractère relativement limité, dans une perspective à moyen et à long terme, des liquidités des contrats d'instruments dérivés liés au carburéacteur, celui-ci ne se négociant pas sur un marché à terme organisé. La Société n'achète ni ne détient aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

La Société désigne ses dérivés liés au carburant comme des couvertures de flux et applique la comptabilité de couverture conformément au chapitre 3865 de l'ICCA, *Couvertures*. Les éléments de couvertures désignés comme des couvertures de flux de trésorerie entraînent la constatation de toutes les variations de la juste valeur de l'élément de couverture au cours de la période qui sont considérées comme efficaces au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que le carburéacteur sous-jacent soit consommé. À l'échéance de l'élément de couverture, la partie efficace des gains et des pertes est portée à la charge de carburant. La partie inefficace de la variation de la juste valeur est constatée dans les produits (charges) hors exploitation.

L'efficacité sera fonction de la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur d'un élément de couverture lié à un risque couvert contrebalancent les variations de la juste valeur de l'élément de couverture correspondant. La méthode comptable adoptée par la Société évalue l'efficacité en fonction de la variation de la valeur intrinsèque des instruments dérivés liés au carburant par rapport à la variation de la valeur intrinsèque des achats prévus de carburéacteur (selon le prix moyen pondéré payé par la Société). Puisque la méthode actuellement appliquée par la Société ne tient pas compte des variables ayant une incidence sur la juste valeur telles que la volatilité et la valeur temporelle de l'argent, il est possible qu'une partie importante de la variation de la juste valeur des instruments dérivés liés au carburant soit constatée comme inefficace selon la méthode actuelle. La direction envisage de modifier sa politique de couverture liée au carburant pour d'ultérieures relations de couverture désignées en y intégrant les éléments pertinents liés à la juste valeur afin de réduire la proportion inefficace des couvertures.

L'inefficacité est inhérente à la couverture du carburéacteur par l'utilisation d'instruments dérivés du pétrole brut et des produits apparentés, ainsi qu'à la différence entre les valeurs intrinsèques et la juste valeur des instruments dérivés, en particulier si on tient compte de la forte volatilité des prix du pétrole. Conséquemment, la Société ne peut prédire la valeur de l'inefficacité de chaque période. Cette situation peut intensifier, tel qu'il a déjà été le cas, la volatilité des résultats comptables de la Société, mais n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie sous-jacents.

Si la comptabilité de couverture ne peut plus s'appliquer à une couverture, toute variation de la juste valeur de l'instrument dérivé au cours de la période est constatée au titre des produits hors exploitation. En ce qui concerne les instruments dérivés liés au carburant pour lesquels on ne peut appliquer la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur du dérivé lié au carburant pour la période sont constatées au titre des produits hors exploitation.

Le tableau ci-après présente les variations de la juste valeur des éléments de couverture désignés avant les répercussions fiscales durant le premier trimestre de 2007.

| Augmentation (diminution) | Juste valeur des instruments dérivés liés au carburant | Autres éléments du résultat étendu / cumul des autres éléments du résultat étendu | Charge de carburant | Produits (perre) hors exploitation | Bénéfices non répartis | Trésorerie liée au règlement |
|--|--|---|---------------------|------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| 1 ^{er} janvier 2007 | (18) \$ | (26) \$ | - \$ | - \$ | 8 \$ | - \$ |
| Variation latente de la juste valeur pour la période | 39 | 9 | - | 30 | - | - |
| Perte réalisée sur des contrats venant à échéance | 14 | 8 | 8 | - | - | (14) |
| 31 mars 2007 | 35 \$ | (9) \$ | 8 \$ | 30 \$ | 8 \$ | (14) \$ |

La juste valeur nette des dérivés venus à échéance pendant le premier trimestre de 2007 et réglés avec les contreparties était de 14 \$, avec position favorable aux contreparties. Une charge de 8 \$ a été inscrite à la charge de carburant. La charge ajoutée correspond à la partie efficace de la juste valeur nette des dérivés liés au carburant, soit aux 7 \$, déduction faite des impôts de néant, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} janvier 2007 et au 1 \$, déduction faite des impôts de néant, au chapitre de la variation pendant le premier trimestre de 2007.

Au 31 mars 2007, la juste valeur des instruments dérivés liés au carburant en cours de la Société, assujettis à la comptabilité de couverture, était de 35 \$, montant net, avec position favorable à la Société (montant net de 18 \$ au 31 décembre 2006, avec position favorable aux contreparties). Au premier trimestre de 2007, la partie efficace de la variation latente de la juste valeur pour la période constatée au titre des autres éléments du résultat étendu était de 6 \$, déduction faite des impôts de 3 \$.

Toujours au 31 mars 2007, une perte nette de 12 \$, déduction faite des impôts de 3 \$, a été constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu relativement aux pertes et gains latents sur les instruments dérivés liés au carburant en cours. Les pertes latentes, montant net, devraient se matérialiser au fur et à mesure que les contrats viendront à échéance, pendant le reste de 2007 et au début de 2008.

En ce qui concerne les instruments dérivés liés au carburant pour lesquels on ne peut appliquer la comptabilité de couverture, la Société a constaté un gain net de 2 \$ au titre des produits hors exploitation pendant le premier trimestre de 2007, lequel représente la variation de la juste valeur pour la période. Au 31 mars 2007, la juste valeur des instruments dérivés en cours, non assujettis à la comptabilité de couverture, était inférieure à 1 \$, avec position favorable à la contrepartie.

Gestion du risque de change

Pendant le premier trimestre de 2007, des swaps de devises conclus avec des tiers relativement à des contrats de location de cinq appareils CRJ ont été réglés à leur juste valeur, soit 10 \$ (ce qui est égal à la valeur comptable), à l'échéance des contrats.

7. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés pour chaque secteur et dans chaque région et les montants applicables des états consolidés s'établit comme suit :

| | Trimestre terminé le 31 mars 2007 | | | |
|---|--------------------------------------|--------------|----------------|--------------------|
| | Services Air Canada | Jazz | Élimination | Total consolidé |
| Produits passages | 2 137 \$ | - \$ | - \$ | 2 137 \$ |
| Produits fret | 141 | - | - | 141 |
| Autres produits | 230 | 2 | - | 232 |
| Produits externes | 2 508 | 2 | - | 2 510 |
| Produits intersectoriels | 26 | 362 | (388) | - |
| Total des produits | 2 534 | 364 | (388) | 2 510 |
| Salaires et charges sociales | 499 | 83 | - | 582 |
| Carburant avions | 585 | 71 | (71) | 585 |
| Locations avions | 73 | 35 | (4) | 104 |
| Redevances aéroportuaires | 243 | 47 | (47) | 243 |
| Maintenance, matières et fournitures avions | 224 | 30 | (5) | 249 |
| Communications et technologies de l'information | 71 | 1 | (1) | 71 |
| Restauration et fournitures connexes | 80 | 4 | (1) | 83 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 118 | 5 | - | 123 |
| Amortissement des actifs incorporels | 9 | - | - | 9 |
| Provisions pour désuétude | 1 | - | - | 1 |
| Commissions | 59 | - | - | 59 |
| Frais payés à Jazz au titre du CAC | 230 | - | (230) | - |
| Autres charges d'exploitation | 420 | 52 | (29) | 443 |
| Total des charges d'exploitation | 2 612 | 328 | (388) | 2 552 |
| Bénéfice d'exploitation (perte) | (78) | 36 | - | (42) |
| Intérêts créditeurs | 26 | 1 | - | 27 |
| Intérêts débiteurs | (91) | (2) | - | (93) |
| Intérêts capitalisés | 36 | - | - | 36 |
| Gain à la vente d'actifs | 7 | - | - | 7 |
| Gain relatif aux instruments financiers constatés à la juste valeur | 34 | - | - | 34 |
| Autres produits (charges) hors exploitation | (4) | - | - | (4) |
| Intérêts minoritaires | (2) | - | (35) | (37) |
| Gain de change | 33 | - | - | 33 |
| Économie d'impôts sur les bénéfices | 5 | - | - | 5 |
| Résultats sectoriels/bénéfice (perte) | (34) \$ | 35 \$ | (35) \$ | (34) \$ |

| | Trimestre terminé le 31 mars 2006 | | | |
|--|--------------------------------------|--------------|----------------|--------------------|
| | Services Air Canada | Jazz | Élimination | Total consolidé |
| Produits passagers | 2 002 \$ | - \$ | - \$ | 2 002 \$ |
| Produits fret | 151 | - | - | 151 |
| Autres produits | 221 | 2 | - | 223 |
| Produits externes | 2 374 | 2 | - | 2 376 |
| Produits intersectoriels | 20 | 318 | (338) | - |
| Total des produits | 2 394 | 320 | (338) | 2 376 |
| Salaires et charges sociales | 463 | 74 | - | 537 |
| Carburant avions | 569 | 59 | (59) | 569 |
| Locations avions | 83 | 32 | (2) | 113 |
| Redevances aéroportuaires | 230 | 40 | (40) | 230 |
| Maintenance, matières et fournitures avions | 207 | 23 | (6) | 224 |
| Communications et technologies de l'information | 74 | 2 | (1) | 75 |
| Restauration et fournitures connexes | 76 | 3 | 1 | 80 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 101 | 4 | - | 105 |
| Amortissement des actifs incorporels | 13 | - | - | 13 |
| Provisions pour désuétude | 1 | - | - | 1 |
| Commissions | 68 | - | - | 68 |
| Frais payés à Jazz au titre du CAC | 206 | - | (206) | - |
| Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre | 28 | - | - | 28 |
| Autres charges d'exploitation | 399 | 48 | (26) | 421 |
| Total des charges d'exploitation | 2 518 | 285 | (339) | 2 464 |
| Bénéfice d'exploitation (perte) | (124) | 35 | 1 | (88) |
| Intérêts créditeurs | 17 | 1 | (1) | 17 |
| Intérêts débiteurs | (71) | (2) | 1 | (72) |
| Intérêts capitalisés | 10 | (1) | - | 9 |
| Gain à la vente d'actifs | 2 | - | - | 2 |
| Autres produits (charges) hors exploitation | 2 | - | (1) | 1 |
| Intérêts minoritaires | (4) | - | (33) | (37) |
| Gain de change | 13 | - | - | 13 |
| Économie d'impôts sur les bénéfices | 29 | - | - | 29 |
| Résultats sectoriels/bénéfice (perte) | (126) \$ | 33 \$ | (33) \$ | (126) \$ |

Information d'ordre géographique

| | Trimestres terminés les | |
|---------------------------|-------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
| Produits passagers | | |
| Lignes canadiennes | 848 \$ | 780 \$ |
| Lignes transfrontalières | 489 | 469 |
| Lignes transatlantiques | 358 | 335 |
| Lignes transpacifiques | 212 | 196 |
| Autres | 230 | 222 |
| | 2 137 \$ | 2 002 \$ |
| Produits fret | | |
| Lignes canadiennes | 26 \$ | 28 \$ |
| Lignes transfrontalières | 7 | 8 |
| Lignes transatlantiques | 57 | 55 |
| Lignes transpacifiques | 40 | 49 |
| Autres | 11 | 11 |
| | 141 \$ | 151 \$ |

Les produits passagers et fret sont fonction des produits tirés des vols ayant leurs points de départ ou de destination dans un pays ou une région spécifique. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs

points de départ ou de destination principalement en Europe. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points d'origine ou de destination principalement en Asie. Les autres produits proviennent principalement de clients situés au Canada.

Informations sur les actifs sectoriels

| | | | | 31 mars 2007 |
|---|------------------------|---------------|-----------------|--------------------|
| | Services Air Canada | Jazz | Élimination | Total consolidé |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 044 \$ | 132 \$ | - \$ | 1 176 \$ |
| Placements à court terme | 925 | - | - | 925 |
| | 1 969 \$ | 132 \$ | - \$ | 2 101 \$ |
| Actif total | 11 021 \$ | 492 \$ | (130) \$ | 11 383 \$ |

| | | | | 31 décembre 2006 |
|---|------------------------|---------------|-----------------|---------------------|
| | Services Air Canada | Jazz | Élimination | Total consolidé |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 312 \$ | 135 \$ | - \$ | 1 447 \$ |
| Placements à court terme | 798 | - | - | 798 |
| | 2 110 \$ | 135 \$ | - \$ | 2 245 \$ |
| Actif total | 11 388 \$ | 483 \$ | (122) \$ | 11 749 \$ |

La Société est un transporteur aérien intérieur et international, et aux fins de présentation des informations sectorielles, le matériel volant est répertorié au Canada. Ainsi, la quasi-totalité des immobilisations corporelles de la Société est liée à des activités exercées au Canada.

Relation entre Air Canada et Jazz

Air Canada ne détient aucune participation dans Jazz Air SEC (« Jazz »). Jazz est consolidée dans ces états financiers consolidés conformément à la NOC-15. Il a été déterminé qu'Air Canada est le principal bénéficiaire. Air Canada et Jazz négocient l'une avec l'autre comme si elles étaient des non-apparentés sans lien de dépendance.

Le secteur des Services Air Canada regroupe les services de transport de passagers et de fret qu'exploitent Air Canada et les services connexes.

Le secteur de Jazz représente Jazz Air SEC exerçant ses activités aux termes du contrat d'achat de capacité (« CAC de Jazz »), conclu avec Air Canada.

En vertu du CAC de Jazz, Jazz se fait rembourser tous les « coûts refacturés » (voir la description ci-après) et perçoit d'Air Canada des frais calculés selon divers paramètres fondés sur les coûts estimatifs que Jazz a à engager et à payer pour la période donnée en ce qui concerne les vols exploités par Jazz en vertu du CAC de Jazz et d'autres services aux appareils, autres que les coûts refacturés de Jazz, majorés d'un certain pourcentage. Les frais comportent un volet variable, qui est fonction de l'utilisation des appareils de Jazz, et un volet fixe. Les frais que Jazz réclame aux Services Air Canada sont exigibles mensuellement et ils sont ventilés entre les locations avions et les autres charges d'exploitation, dans les résultats sectoriels.

Les coûts refacturés qui sont remboursés à Jazz, comme les frais de carburant, les redevances de navigation et les redevances aéroportuaires, sont classés dans les autres charges d'exploitation, dans les résultats sectoriels des Services Air Canada.

Les méthodes comptables suivies pour ces deux secteurs sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés combinés annuels 2006 d'Air Canada. Les produits de Jazz sont constatés selon le CAC de Jazz, à mesure que les services sont fournis au secteur des Services Air Canada.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au 31 mars 2007, ACE détient une participation de 75 % dans Air Canada et une participation indirecte de 58,8 % dans Jazz par l'intermédiaire de sa participation dans le Fonds de revenu Jazz Air. La Société est appelée à conclure différentes opérations commerciales avec ACE et d'autres apparentés d'ACE, dont Aéroplan, qui est sous l'influence notable d'ACE et ACTS, qui est sous contrôle commun d'ACE. Les opérations sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

Les soldes d'opérations entre apparentés concernent principalement la prestation de services (voir le tableau ci-dessous), la répartition des coûts liés à la main-d'œuvre et la gestion de trésorerie centralisée (voir ci-dessous).

Les soldes intersociétés attribuables à l'adoption des pratiques commerciales et contractuelles s'établissent comme suit :

| | 31 mars 2007 | 31 décembre 2006 |
|-------------------------------|-----------------|---------------------|
| Débiteurs | | |
| ACE | 11 \$ | - \$ |
| Aéroplan | 32 | 6 |
| ACTS | 106 | 97 |
| | 149 \$ | 103 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | | |
| ACE | - \$ | 12 \$ |
| ACTS | 144 | 111 |
| | 144 \$ | 123 \$ |

Suit le sommaire des produits et charges avec des apparentés.

| | Trimestres terminés les | |
|--|-------------------------|-----------------|
| | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
| Produits | | |
| Produits tirés d'Aéroplan liés aux primes Aéroplan | 97 \$ | 77 \$ |
| Coût d'achat de milles Aéroplan auprès d'Aéroplan | (64) | (61) |
| Produits de location d'immeubles provenant des apparentés | 10 | 12 |
| Produits liés aux services de technologie de l'information offerts aux apparentés | 6 | 7 |
| Produits tirés de services généraux et autres | 6 | 4 |
| Produits fret provenant des apparentés | 1 | 1 |
| | 56 \$ | 40 \$ |
| Charges | | |
| Charges de maintenance pour les services d'ACTS | 188 \$ | 161 \$ |
| Frais de gestion et de marketing des centres téléphoniques pour les services d'Aéroplan | 4 | 3 |
| Autres charges | - | 9 |
| Recouvrement des salaires et charges sociales liés aux employés détachés auprès d'Aéroplan et d'ACTS | (99) | (89) |
| | 93 \$ | 84 \$ |
| Intérêts débiteurs provenant des apparentés, montant net | - \$ | 2 \$ |

Avant 2007, Air Canada détenait certains placements dans Aéroplan, Jazz et ACTS. Au cours de l'exercice 2006, comme le décrit la note 1, certains paiements en espèces et billets reçus d'ACE à la cession de ces placements à ACE ont été inclus dans les présents états financiers consolidés à titre d'apport d'ACE aux « capitaux propres ».

Sommaire des principaux contrats conclus avec des apparentés*Liens entre la Société et Aéroplan*

ACE détient une participation indirecte de 40,1 % dans Aéroplan SEC. Aéroplan assure un programme de fidélisation de la clientèle qui offre des services de marketing à ses clients.

Les opérations entre Air Canada et Aéroplan, décrites ci-dessous, sont inscrites à la valeur d'échange. Depuis le 29 juin 2005, leur règlement passe par la compensation des montants à recevoir et à payer, conformément aux accords intersociétés, le solde étant réglé au cours de la période suivante. Par conséquent, les montants ont été présentés dans ces états financiers consolidés selon le montant net, puisque les parties ont l'intention de régler leurs comptes en fonction du montant net.

Aéroplan – Contrat de participation et de services commerciaux (CPSC)

Conformément au CPSC d'Aéroplan, modifié le 13 octobre 2006, Air Canada continue d'attribuer 8 % de places à Aéroplan sur les vols exploités par Air Canada, Jazz et certains autres transporteurs, sous le code Air Canada (collectivement, les « vols AC »), moyennant des frais d'échange fixes. De plus, Aéroplan peut acheter un nombre illimité de places disponibles aux tarifs publiés, moins un escompte variable selon le tarif du produit. Tout ajustement de l'escompte variable est calculé en fonction de paramètres établis. Le CPSC d'Aéroplan prévoit également qu'Aéroplan se verra imposer le tarif le plus bas appliqué à tout autre programme de fidélisation, en tenant compte du volume de sièges d'Air Canada achetés par Aéroplan. Le prix des 8 % de places sur les vols AC est fixé jusqu'à la fin de 2007. Par la suite, tout ajustement à la hausse ou à la baisse doit refléter un escompte global au moins aussi favorable pour Aéroplan que celui des prix actuels.

Air Canada est l'un des principaux partenaires d'Aéroplan et participe au programme Aéroplan moyennant paiement. Le montant payé dépend du nombre de milles Aéroplan attribués aux clients d'Air Canada qui voyagent sur les vols AC. Aéroplan est tenue d'acheter un nombre minimal de places d'avion sur les vols AC chaque année, en tenant compte du nombre de places achetées au cours des trois dernières années civiles (170 \$ en 2006). Quant à Air Canada, elle doit acheter annuellement un nombre minimal de milles Aéroplan.

Le CPSC prévoit également qu'Aéroplan gérera, contre rémunération, le programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada destiné à ses clients Super Élite^{MD}, Élite^{MD} et Prestige^{MD}. Aéroplan doit aussi fournir certains services de marketing et de promotion à Air Canada, notamment des services de centres téléphoniques ayant trait au programme hiérarchisé pour grands voyageurs. Les montants sont inclus dans le tableau ci-dessus qui résume les produits et les charges entre apparentés, au poste « Frais de gestion des centres téléphoniques et de marketing reçus pour les services d'Aéroplan ».

À moins qu'Air Canada et Aéroplan n'en décident autrement, tous les montants réciproques exigibles entre les deux parties aux termes du CPSC doivent être réglés dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Aéroplan – Contrat de base de données

Aux termes du contrat de base de données, Aéroplan gère la base de données sur les passagers d'Air Canada. Le contrat de base de données permet à Aéroplan de se servir des renseignements contenus dans la base de données d'Air Canada à des fins statistiques. Aéroplan peut également s'en servir à des fins lucratives et à des fins générales de marketing, pour mener des études de marché au profit d'autres partenaires Aéroplan qui ne font pas directement concurrence à Air Canada. De même, Air Canada peut avoir accès aux renseignements contenus dans la base de données d'Aéroplan et s'en servir à certaines fins limitées, notamment pour des activités de marketing ciblées approuvées au préalable. Aéroplan et Air Canada accèdent aux données et les utilisent sous réserve de toutes les restrictions qui s'appliquent en matière de confidentialité et de vie privée, moyennant des frais préétablis variant selon l'accès ou l'utilisation, facturés trimestriellement et susceptibles d'être révisés annuellement.

Aéroplan – Contrat de services cadre (CSC)

Aux termes du CSC, Air Canada a convenu de fournir certains services à Aéroplan en contrepartie d'un montant correspondant à ses coûts intégralement répartis, majorés pour tenir compte des frais généraux et administratifs. Les services visés par le CSC procurent à Aéroplan un soutien d'infrastructure et sont de nature surtout administrative. Ils concernent notamment la technologie de l'information, les ressources humaines et les services financiers, comptables et juridiques. Les montants liés au CSC sont inclus dans le tableau ci-dessus qui résume les produits et les charges entre apparentés, au poste « Produits tirés de services généraux et autres ».

Aéroplan – Contrats de services généraux (CSG)

Le CSG procure à Aéroplan les services d'un groupe d'employés d'Air Canada pour exploiter les centres téléphoniques. Aéroplan rembourse Air Canada de tous les coûts, notamment les salaires et les avantages, intégralement répartis à l'égard des employés des centres d'appels. En ce qui concerne le déficit actuariel du régime de retraite d'Air Canada qui touche les employés de ces centres d'appels, entre autres, Aéroplan a convenu de payer à Air Canada au maximum 16,1 M\$ au cours des huit prochaines années pour compenser la part de l'obligation d'Air Canada au titre du régime de retraite non capitalisée attribuable à ces employés. Les montants liés au CSG sont inclus dans le tableau ci-dessus qui résume les produits et les charges entre apparentés, au poste « Recouvrement des salaires et charges sociales liés aux employés détachés auprès d'Aéroplan, d'ACTS et d'ACE ».

Contrat de licence d'exploitation de marque

Air Canada et Aéroplan SEC se sont accordées un droit non cessible, ne pouvant être cédé en sous-licence, non exclusif et libre de redevance, d'utiliser de façon réciproque certaines de leurs marques déposées dans le monde entier qui intègrent leurs noms et leurs logos uniquement en association avec le programme Aéroplan.

Liens entre la Société et ACTS

ACTS, filiale en propriété exclusive d'ACE, fournit des services complets d'entretien moteur et de maintenance des groupes auxiliaires de bord à un vaste éventail de clients.

Contrats de maintenance d'ACTS

Conformément aux conditions générales et aux contrats de services connexes conclus entre ACTS et Air Canada (les « contrats de maintenance d'ACTS ») et à d'autres contrats de maintenance conclus avec Jazz, ACTS fournit à Air Canada et à Jazz des services d'entretien moteur et de maintenance des groupes auxiliaires de bord, des services de révision générale des appareils (exception faite des services de maintenance en ligne et d'entretien cabine, assurés par Air Canada), des services de maintenance des composants, des services de formation, des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'autres services connexes. ACTS est l'entreprise de maintenance, réparation et révision (MRR) exclusive d'Air Canada pour la prestation de certains de ces services ainsi que l'entreprise exclusive de MRR de Jazz pour la réparation de composants et les travaux sur les pièces qui ne peuvent être démontées des appareils de Jazz. Jazz effectue elle-même certains des travaux de maintenance lourds sur ses propres appareils. Les montants liés au contrat de maintenance d'ACTS et aux autres contrats de maintenance conclus avec Jazz sont inclus dans le tableau ci-dessus qui résume les produits et les charges entre apparentés, au poste « Charges de maintenance pour les services d'ACTS ».

ACTS – Contrat de services cadre (CSC)

Aux termes du contrat de services cadre conclu entre Air Canada et ACTS (le « CSC d'ACTS »), Air Canada a convenu de fournir à ACTS certains services de soutien d'infrastructure qui sont de nature surtout administrative, concernant notamment la technologie de l'information, les ressources humaines et les services financiers, comptables et juridiques, en contrepartie d'un montant qu'ACTS doit payer à Air Canada.

Les montants sont inclus dans le tableau ci-dessus qui résume les produits et les charges entre les apparentés, au poste « Produits tirés de services généraux et autres ».

ACTS – Contrat de licence d'exploitation de marque

Air Canada a accordé à ACTS le droit non cessible, ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence, non exclusif et libre de redevance, d'utiliser certaines marques déposées par Air Canada au Canada et aux États-Unis qui intègrent le nom Air Canada ou la cocarde d'Air Canada, uniquement en association avec les services commerciaux de révision générale, de maintenance d'organes d'aéronef et de services reliés aux chaînes d'approvisionnement.

Contrats de services généraux

Aux termes des contrats de services généraux conclus entre Air Canada et ACTS (« les CSG d'ACTS »), Air Canada procure à ACTS les services d'un groupe d'employés syndiqués et non syndiqués de services ou divisions d'Air Canada. ACTS doit rembourser à Air Canada tous les coûts, notamment les salaires et les avantages, intégralement répartis à l'égard de ces employés. Les montants sont inclus dans le tableau ci-dessus qui résume les produits et les charges entre apparentés, au poste « Recouvrement des salaires et charges sociales liés aux employés détachés auprès d'ACTS ».

À moins qu'Air Canada et ACTS n'en décident autrement, tous les montants réciproques exigibles entre les deux parties doivent être réglés dans les 30 jours suivant la date de facturation.

Vente d'un bâtiment à ACTS

Au cours du quatrième trimestre 2006, Air Canada a inscrit une perte de valeur au titre du bâtiment dont elle s'apprête à finaliser la vente à ACTS. À la passation du contrat, le bâtiment sera vendu à ACTS à la valeur comptable de 28 \$. La vente du bâtiment d'Air Canada à ACTS devrait être conclue en 2007.

Liens entre la Société et ACE

Contrat de services cadre

Air Canada fournit certains services administratifs à ACE contre rémunération. Ces services concernent entre autres les finances et la comptabilité, les technologies de l'information, les ressources humaines et d'autres fonctions administratives.

Système de gestion de trésorerie

Air Canada gère (ou a géré, selon le cas) la trésorerie de certains apparentés, dont celle d'Aéroplan jusqu'en juin 2005, celle de Jazz jusqu'en février 2006 et celle d'ACTS pour toutes les périodes visées par les états financiers consolidés. Air Canada comptabilise sur une base quotidienne toutes les rentrées de fonds liées à la facturation et à d'autres sources qu'Air Canada. Tout paiement en vue de s'acquitter d'une obligation liée à des frais d'exploitation ou de financement ainsi qu'à des dépenses en immobilisations autres qu'une obligation d'Air Canada et d'autres filiales d'ACE a été effectué dans le cadre de ce système de gestion de trésorerie d'Air Canada. De plus, certaines opérations intersociétés visant des services n'ont pas été réglées conformément aux dispositions prévues par les ententes mentionnées ci-dessus. Les débiteurs et créateurs intersociétés comprennent les excédents de trésorerie (rentrées supérieures aux sorties de fonds), les insuffisances de trésorerie (sorties supérieures aux rentrées de fonds) ainsi que les encaissements ou paiements différés. L'état consolidé des flux de trésorerie reflète la réception ou le remboursement d'un excédent de trésorerie comme une activité de financement et le décaissement et le remboursement de l'insuffisance de trésorerie comme une activité d'investissement.

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Engagements de Boeing

Le 23 avril 2007, la Société a modifié les ententes conclues avec Boeing afin d'annuler les commandes visant deux appareils 777 de Boeing dont la livraison était prévue en 2009. En outre, la Société a commandé 23 autres appareils 787 de Boeing, ce qui porte la commande ferme totale à 37 appareils. Par suite de la modification apportée aux ententes, Air Canada dispose d'options d'achat sur 23 appareils 787 de Boeing. Les appareils 787 de Boeing que la Société a commandés devraient être livrés d'ici 2014.

Les modifications apportées aux contrats conclus ont permis à la Société de recevoir de Boeing des engagements de financement supplémentaires pour sept des appareils 787 de Boeing additionnels (pour un total de 21 appareils), selon les mêmes conditions que celles énoncées à la note 15, Engagements, des états financiers consolidés de 2006. Si la Société n'utilise aucun des engagements de financement pour les appareils 777 de Boeing, le nombre d'appareils visés par les engagements de financement pour les appareils 787 de Boeing passera à 31. De ce nombre, 28 appareils seront assujettis à des conditions révisées de façon à couvrir 80 % du prix de livraison des appareils, à réduire l'échéance à 12 ans et à échelonner les remboursements linéaires du capital sur la durée du financement.

Selon les cours du change au 31 mars 2007, les répercussions sur chaque exercice relativement aux dépenses en immobilisations annoncées et engagées sont les suivantes :

| Variation des engagements liés aux immobilisations | |
|---|-----------------|
| Augmentation (diminution) | |
| Exercice se terminant le 31 décembre 2007 | 30 \$ |
| Exercice se terminant le 31 décembre 2008 | (10) |
| Exercice se terminant le 31 décembre 2009 | (317) |
| Exercice se terminant le 31 décembre 2010 | 78 |
| Exercice se terminant le 31 décembre 2011 | 285 |
| Par la suite | 3 052 |
| | 3 118 \$ |

Les prix définitifs de livraison des appareils comprennent entre autres les augmentations estimatives et les intérêts reportés sur le paiement à la livraison calculés selon le LIBOR en USD à 90 jours au 31 mars 2007.

Financement des appareils 777 de Boeing

Le 19 avril 2007, Air Canada a reçu un engagement à l'égard d'une garantie d'emprunt de l'Export-Import Bank des États-Unis pour les sept premiers appareils 777 de Boeing devant être livrés en 2007, dont les deux appareils livrés en mars et avril 2007. Les cinq autres appareils 777 de Boeing visés par cette garantie seront livrés plus tard en 2007. La garantie, sous réserve de la présentation de documents et de dispositions précises, couvrira 80 % du prix de livraison des appareils sur une durée de 12 ans à un taux d'intérêt d'environ 5,35 %, établi en fonction des taux d'intérêt au 31 mars 2007.